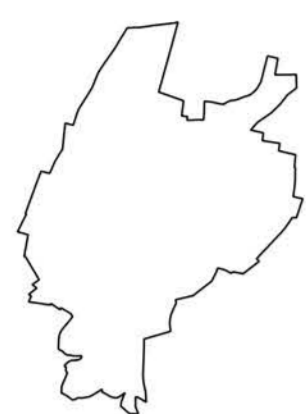


Plan Local d'Urbanisme

Département de la Somme
Commune de Dury

Plan de zonage



Echelle 1/2000




ARRETE LE :

26/09/2019

APPROUVE LE :

30/11/2020



Zonage réglementaire

- Ua** Centre ancien originel de Dury
- Ub** Espaces urbains correspondant majoritairement aux extensions récentes
- Ueq** Espaces à dominante d'équipements et de loisirs
- Uact** Zones accueillant des activités
- Uat** Zones à dominante d'activités tertiaires
- Uat1** Secteur où les commerces de plus de 1000 m² de surface de plancher sont exclus
- Uat2** Secteur destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier
- Usanté** Zone réservée aux équipements de santé
- Utech** Zone principalement destinée aux activités/établissements publics et activités liées à la science, la recherche ou encore la haute technologie
- Ubp** Emprise du Château de Dury, de ses dépendances et de son parc
- AU1** Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- AUtech** Zone à urbaniser à vocation d'accueil d'établissements publics et activités liées à la science, la recherche ou encore la haute technologie
- N** Zone inconstructible matérialisant la coupure d'urbanisation avec Amiens et protégeant des espaces naturels d'intérêt
- Nj** Zone correspondant aux fonds de jardin en limites de zones d'habitat
- A** Zone à vocation agricole
- Ap** Espaces agricoles situés aux entrées de bourg de Dury, sur lesquels l'impact paysager des futures constructions doit être limité

Prescriptions

- ERS** Emplacement réservé